

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/34

Séance du 29 JUIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation :	23 juin 2023
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, MUNCH Armelle, Mme DELANGLE Sylvie.

Procuration : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, Madame MUNCH Armelle à Samuel DESCHARNE

Absents excusés : Mme. MATHUS Véronique, M. BENCADI Karim

Le secrétariat a été assuré par : P. BERDAGUE

Objet : restauration scolaire : tarifs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que suite à l'attribution du marché de confection de repas en liaison chaude au restaurant scolaire, les tarifs de la restauration ont été revus par délibération n°2022/22 du 4 juillet 2022. Pour rappel, ils ont été fixés comme suit :

- 4.70 € pour les repas « enfants »,
- 6.70 € pour les repas « enfants », lorsque les inscriptions n'auront pas été faites dans les délais prévus par le règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** pour l'année scolaire 2023/2024 les tarifs repas cantine à :
 - 4.80 € pour les repas « enfants »,
 - 6.80€ pour les repas « enfants », lorsque les inscriptions n'auront pas été faites dans les délais prévus par le règlement.
 - 7€ pour les repas adultes
- **INDIQUE** que le logiciel de réservation sera mis à jour en conséquence.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le <u>30/6/2023</u>
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,